

Car il faut se comporter non seulement par ce que l'on croit être, mais encore — et surtout peut-être — par ce que l'on représente aux yeux du monde. Or, depuis le jour où la France préside aux destinées de l'Indo-Chine par un protectorat assez étroit, elle ne compte plus, aux yeux des puissances asiatiques, comme une nation occidentale à quatre-vingt-six départements, mais uniquement comme la propriétaire — ou à peu près — de la presque-île indo-chinoise. C'est à ce titre que les puissances de race jaune l'honorent, l'interrogent, scrutent ses vues, pèsent ses conseils, reçoivent ses agents ; c'est sous ce point de vue qu'on la craint, qu'on attend et qu'on estime ses actes et ses interventions. C'est donc comme telle qu'elle doit agir si elle ne veut pas ruiner son protégé, et si elle désire tenir une place honorable dans le continent. Or, quel était l'intérêt asiatique assez puissant pour mériter la ruine de l'Indo-Chine, et la compenser ? Il n'y en a pas. La France est donc tenue à adopter une politique favorable à la colonie, et c'est là la politique nationale de la grande possession. Voilà la vérité ; le reste n'est que vanité et verbiage.

*
* *

Les questions politiques spéciales à la métropole (par exemple le soutien des missions chrétiennes en Chine) sont ici hors du débat ; il est certain qu'aucun élément, soit de la politique indigène, soit de la politique métropolitaine, ne saurait disparaître de la politique nationale de la possession. C'est ainsi que la politique de l'Indo-Chine en Asie comprendra un appendice sentimental bien imprévu. Mais vis-à-vis des autres peuples, l'agent français